

# BTS

Formation en  
APPRENTISSAGE !

# CONTRÔLE INDUSTRIEL RÉGULATION AUTOMATIQUE



## UNE IDÉE ? DES MÉTIERS !

Concevoir des procédés de fabrication industrielle et les installer vous séduit ?

Le BTS Contrôle Industriel Régulation Automatique vous prépare à maîtriser l'automatisation des grands procédés de fabrication en continu dont le cycle de production ne peut être interrompu, dans des secteurs tels que l'agro-alimentaire, la chimie, la pétrochimie, la production d'énergie, le traitement des eaux et des déchets, la métallurgie, la papeterie, la pharmacie...

Le technicien supérieur supervise les installations sur site et à distance et assure leur maintenance.

## UNE FORMATION

Au cours de sa formation, l'étudiant sera amené à :

- Mettre en œuvre les boucles de régulation d'une installation
- Réaliser la partie automatisme logique en fonctionnement
- Découvrir des techniques industrielles de mesure de grandeurs physiques (température, pression, niveau, débit, etc... )
- Choisir, calculer et mettre en œuvre des capteurs industriels et des organes de réglage
- Mettre en œuvre les fonctions de l'électronique et de l'électrotechnique dans les domaines du contrôle et de la régulation
- Analyser des phénomènes chimiques qui interviennent dans le fonctionnement des appareillages et des procédés
- Découvrir les principales techniques industrielles d'analyse chimique : conductimétrie, chromatographie en phase gazeuse, en phase liquide, pHmétrie

L'aspect humain est aussi pris en compte et permet au technicien supérieur de :

- Participer à l'organisation et à l'animation d'une équipe
- Participer au dialogue avec les spécialistes des technologies connexes (procédés et matériel)

## ET APRÈS ?

L'insertion professionnelle est possible avec un BTS CIRA.

Néanmoins la poursuite d'études est envisageable avec un bon dossier et une motivation certaine :

- Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles : Technologie Industrielle post bac +2 (Adaptation Technicien Supérieur)
- Licence Professionnelle Maîtrise de l'Energie et des Energies Renouvelables (partenariat UTT / Groupe Saint Joseph Troyes)
- Licence Professionnelle Electricité et Electronique - Spécialité Distribution Electrique et Performance Energétique
- Licence Professionnelle Gestion de la Production Industrielle
- Licence Professionnelle Maintenance des Systèmes Pluritechniques
- Licence Professionnelle Chargé d'Affaires

## MATIÈRES ET HORAIRES

Aux 7,5 h. d'enseignement général (Français, Anglais, Mathématiques), s'ajoutent 12 h. de disciplines technologiques (Instrumentation, Régulation et Automatismes) et 9 h. de Sciences Physiques et Chimie. 2 h. d'A.P. et un projet technique réalisé en 2ème année complètent ces enseignements

## NOUS CONTACTER



21 rue du Cloître Saint Etienne  
10000 Troyes  
Tel: 03 25 72 15 30  
Fax: 03 25 72 15 31  
contact@lasalle-troyes.fr  
www.lasalle-troyes.fr



# BTS

Formation en  
APPRENTISSAGE !

# CONTRÔLE INDUSTRIEL RÉGULATION AUTOMATIQUE



## UN CONTRAT de TRAVAIL

L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance Entreprise / Centre de Formation d'apprentis.

Vous signez un contrat de travail d'un type particulier, le contrat d'apprentissage, avec une entreprise. C'est à cette condition que vous serez accepté au Centre de Formation d'apprentis. Le temps de travail de l'apprenti est identique à celui des autres salariés. La durée légale du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine.

Rémunération brute mensuelle minimale d'un apprenti	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année de formation	27% du Smic, soit 429,16 €	43% du Smic, soit 683,47 €	Salaire le + élevé entre 53% du Smic, soit 842,42 € et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic (1 589,47 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
2 <sup>ème</sup> année de formation	39% du Smic, soit 619,89 €	51% du Smic, soit 810,63 €	Salaire le + élevé entre 61% du Smic, soit 969,57 € et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	

Source: <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F32038>

## UNE FORMATION

La formation est à la fois assurée par l'entreprise et par le Centre de Formation. Un tuteur est nommé parmi le personnel de l'entreprise.

Pour la préparation d'un brevet de technicien supérieur (BTS), la durée de la formation est au moins égale à 1350 heures réparties sur 2 ans.

Au Centre de Formation, la durée hebdomadaire de formation est de 35 heures. Celle-ci comporte non seulement des matières techniques et professionnelles mais aussi des matières générales telles l'anglais, les mathématiques et les sciences physiques : bien que salarié, vous passerez en effet le même examen que les candidats sous statut étudiant.

## UN RYTHME D'ALTERNANCE

Le rythme d'alternance proposé par le Centre de Formation La Salle est en moyenne :

- Une semaine en Entreprise
- Une semaine au Centre de Formation d'Apprentis

Cette alternance est parfois irrégulière, particulièrement pour le début d'année de formation.

Le planning d'alternance 2022/2023 est en cours d'élaboration.

## CONTACT :

Emmanuel PECQUET

Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques

e.pecquet@lasalle-troyes.fr ou 03 25 72 15 30

Mise à jour: 07/12/2021